

1. Dispositions générales

Se référer au titre III des règlements sportifs fédéraux.

2. Organisation sportive

2.1. Division régionale 1

Le critérium fédéral régional comporte 10 tableaux R1 BFC (âge au 1er janvier de la saison en cours)

Messieurs :

- Tableau R1 SM (joueurs de + de 18 ans): 16 joueurs
- Tableau R1 JG (joueurs de moins de 18 ans) : 12 joueurs
- Tableau R1 CG (joueurs de moins de 15 ans) : 12 joueurs
- Tableau R1 MG (joueurs de moins de 13 ans): 12 joueurs
- Tableau R1 BG **Zone BO** (joueurs de moins de 11 ans): 12 joueurs
- Tableau R1 BG **Zone FC** (joueurs de moins de 11 ans): 12 joueurs

Dames : *tableaux de 12 ou 16 joueuses en fonction des inscriptions*

- Tableau R1 SD (joueuses + 18 ans)
- Tableau R1 JF (joueuses de moins de 18 ans)
- Tableau R1 CF (joueuses de moins de 15ans)
- Tableau R1 MF (joueuses de moins de 13ans)
- Tableau R1 BF Zone BO (joueuses de moins de 11 ans)
- Tableau R1 BF Zone FC (joueuses de moins de 11 ans)

2.2. Division régionale 2

Les autres divisions du critérium fédéral régional sont zonées géographiquement et comportent 8 tableaux (âge au 1er janvier de la saison en cours).

Les zones sont les suivantes :

- Zone BO : départements 21-58-71-89
- Zone FC : départements 25-39-70-90

Zone Bourgogne Messieurs :

- | | |
|--|------------|
| ▪ Tableau R2 SM BO (joueurs de + 18 ans): | 24 joueurs |
| ▪ Tableau R2 JG BO (joueurs de moins de 18 ans): | 12 joueurs |
| ▪ Tableau R2 CG BO (joueurs de moins de 15 ans): | 12 joueurs |
| ▪ Tableau R2 MG BO (joueurs de moins de 13 ans): | 12 joueurs |

Zone Franche-Comté Messieurs :

- | | |
|--|------------|
| ▪ Tableau R2 SM FC (joueurs de + 18 ans): | 24 joueurs |
| ▪ Tableau R2 JG FC (joueurs de moins de 18 ans): | 12 joueurs |
| ▪ Tableau R2 CG FC (joueurs de moins de 15 ans): | 12 joueurs |
| ▪ Tableau R2 MG FC (joueurs de moins de 13 ans): | 12 joueurs |

3. Participation

Les joueurs et remplaçants devront confirmer leur participation ou non à chaque tour sur le site de la **LIGUE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DE TENNIS DE TABLE** par l'intermédiaire de leur club respectif pour le **MARDI 20 heures** précédant le tour de critérium fédéral. Tout joueur n'ayant pas confirmé ou déclaré leur forfait pour le tour considéré sera **FORFAIT NON EXCUSÉ** pour le tour. Il ne pourra pas participer en départemental pour ce tour.

4. Déroulement sportif

4.1. Tableaux de 12 joueurs

À chaque tour et dans chaque division, l'épreuve se déroule de la manière suivante :

- 2 poules de 6 joueurs
- parties croisées 1^{er} et 2^{ème} de poule, 3^{ème} et 4^{ème} de poule, 5^{ème} et 6^{ème} de poule.
- parties de classement

<i>Classement</i>	<i>Poule 1</i>	<i>Poule 2</i>
N° de position dans tableau pour Places 1 à 4		
1 ^{er}	1	2
2 ^{ème}	3	4
N° de position dans tableau pour Places 5 à 8		
3 ^{ème}	5	6
4 ^{ème}	7	8
N° de position dans tableau pour Places 9 à 12		
5 ^{ème}	9	10
6 ^{ème}	11	12

4.2. Tableaux de 16 joueurs

À chaque tour et dans chaque division, l'épreuve se déroule de la manière suivante :

- 4 poules de 4 joueurs
- tableau de 16 joueurs avec partie haute et partie basse en classement intégral

<i>Classement</i>	<i>Poule 1</i>	<i>Poule 2</i>	<i>Poule 3</i>	<i>Poule 4</i>
N° de position dans tableau pour Places 1 à 8				
1 ^{er}	1	2	3 ou 4	3 ou 4
N° de position dans tableau pour barrages 2 ^{ème} et 3 ^{ème}				
2 ^{ème}	6 ou 7	5 ou 8	5 / 6 / 7 / 8	5 / 6 / 7 / 8
3 ^{ème}	10 ou 11	9 ou 12	9 / 10 / 11 / 12	9 / 10 / 11 / 12
N° de position dans tableau pour Places 9 à 16				
4 ^{ème}	16	15	13 ou 14	13 ou 14

Le deuxième de poule est placé dans le demi-tableau opposé au premier de sa poule.

Le troisième de poule est placé dans le quart de tableau opposé au deuxième de sa poule.

Le quatrième de poule est placé symétriquement par rapport au premier de sa poule (13 et 4 ; 14 et 3).

4.3. Tableaux de 24 joueurs

- 4 poules de 6 joueurs
- Tableau de 24 joueurs en classement intégral de 3 groupes de 8 joueurs

Classement	Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
	N° de position dans tableau pour Places 1 à 8			
1 ^{er}	1	2	3 ou 4	3 ou 4
2 ^{ème}	6 ou 7	5 ou 8	5 / 6 / 7 / 8	5 / 6 / 7 / 8
	N° de position dans tableau pour Places 9 à 16			
3 ^{ème}	9	10	11 ou 12	11 ou 12
4 ^{ème}	14 ou 15	13 ou 16	13 / 14 / 15 / 16	13 / 14 / 15 / 16
	N° de position dans tableau pour Places 17 à 24			
5 ^{ème}	17	18	19 ou 20	19 ou 20
6 ^{ème}	22 ou 23	21 ou 24	21 / 22 / 23 / 24	21 / 22 / 23 / 24

Le deuxième de poule est placé dans le demi-tableau opposé au premier de sa poule.
Le quatrième de poule est placé dans le demi-tableau opposé au troisième de sa poule.
Le sixième de poule est placé dans le demi-tableau opposé au cinquième de sa poule.

4.4. Décompte des points en poule / forfaits et abandons

Ci-dessous extrait des règlements sportifs fédéraux :

Article I.303 - Classement des joueurs dans une poule

- a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 points.

Article III.108 - Abandon

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Conformément à l'article III.112 – Forfaits

Pour un premier forfait excusé et justifié (suivant la définition de la commission sportive compétente), le joueur est maintenu dans sa division. Pour les autres forfaits excusés, le joueur descend d'une division.

Tout joueur déclaré forfait non excusé est exclu du critérium régional. Il pourra toutefois concourir en départemental sans possibilité de remontée en régional pour le reste de la saison.

4.5. Tableaux féminins incomplets

À chaque tour et dans chaque division, la formule de l'épreuve sera adaptée en fonction du nombre de participantes par le Juge Arbitre, en concertation avec le responsable du critérium fédéral régional.

Notamment, s'il y a huit participantes ou moins, le tour se déroulera avec une poule unique sans mise en tableau.

4.6. Déroulement des parties

Toutes les parties (poules et tableaux) se disputent au meilleur des cinq manches.

4.7. Nombre de tours

Le critérium fédéral se déroule en quatre tours.

5. Placements de joueurs

5.1. Constitution des divisions

Pour une nouvelle saison, les divisions régionales sont constituées en tenant compte du cumul des points critérium obtenus lors de la saison précédente, des changements de catégorie ainsi que des montants des divisions inférieures du dernier tour de la saison précédente.

Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats (places) du tour précédent. Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

5.2. Première participation ou reprise d'activité après au moins une saison d'absence

Les joueurs qui s'engagent avant la date limite fixée par l'échelon, sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.

Un joueur qualifié n'ayant pas participé lors de la saison précédente sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

5.3. Mise en poules

Le placement des joueurs dans les poules respecte l'article I.302 des règlements sportifs fédéraux.

Au premier tour, les joueurs sont placés à partir du dernier classement national officiel diffusé.

Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats (places) du tour précédent. Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

6. Montées et descentes

6.1. Montées de Régionale 1 en N2

Pour les tableaux :

- R1 SM (sénior messieurs)
- R1 SD (sénior dames)
- R1 JG (juniors garçons)
- R1 JF (juniors filles)
- R1 CG (cadets)
- R1 CF (cadettes)
- R1 MG (minimes garçons)
- R1 MF (minimes filles)

Les vainqueurs et les seconds de chaque tour accèdent à la Nationale 2.

Pour les tableaux :

- R1 BG BO (benjamins)
- R1 BG FC (benjamins)
- R1 BF BO (benjamines)
- R1 BF FC (benjamines)

Les vainqueurs de chaque tour accèdent à la Nationale 2.

6.2. Montées de Régionale 2 en Régionale 1

Pour les tableaux :

- R2 SM BO (sénior messieurs)
- R2 SM FC (sénior messieurs)
- R2 JG BO (juniors garçons)
- R2 JG FC (juniors garçons)
- R2 CG BO (cadets)
- R2 CG FC (cadets)
- R2 MG BO (minimes garçons)
- R2 MG BO (minimes garçons)

Les vainqueurs et les seconds de chaque tour accèdent à la régionale 1.

6.3. Montées départementales

Pour tous les tableaux, les vainqueurs de chaque Départementale 1 accèdent à la dernière division régionale de leur catégorie d'âge.

6.4. Descentes

Pour tous les tableaux, le nombre de descentes est fonction du nombre de descentes des niveaux supérieurs.

7. Divers

7.1. Juge-arbitrage

Les juges-arbitres sont nommés par la Commission Régionale d'Arbitrage.

7.2. Lieu des compétitions

L'attribution des lieux des compétitions se fera par appel d'offre en fin de saison puis sera validée par le conseil de ligue.

8. Application du présent règlement

- 8.1. Ce règlement complète et explicite le règlement fédéral.
- 8.2. La Commission Sportive Régionale est chargée de son application.
- 8.3. Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort de la Commission Sportive Régionale.
- 8.4. Tout appel concernant une décision de la Commission Sportive Régionale doit être fait auprès du Président de la Ligue pour présentation au jury d'appel régional.
- 8.5. Tout appel fait à une autre instance sans que le jury d'appel régional n'en ait été saisi au préalable et n'ait donc pu exprimer sa propre position sera considéré comme nul et non avenu sur le plan régional.

9. Dispositions d'applications

- 9.1. Le présent règlement est établi en octobre 2018 pour application pour la saison 2018-2019. Il tient compte des règlements fédéraux et des règlements internes à la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que des décisions du Conseil de Ligue.
- 9.2. Pour tous sujets non traités dans le présent règlement, il convient de se référer aux règlements fédéraux.

Richard PEREYROL
**Président de la Commission Statuts
et Règlements**



Dijon,
Le 2 octobre 2018.

Sylvain PERRIN
**Président Commission Sportive
Régionale**



ANNEXE 1 Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge

MESSIEURS

Echelon	Régional		Départemental
Division	R1	R2	D1
Seniors	C	D	E
Juniors	D	E	F
Cadets	E	F	G
Minimes	F	G	H
Benjamins	G et H (1)		I

(1) Barème de 6 joueurs :

- Lettre G pour les 6 premiers, de 100 à 2 points
- Lettre H pour les 6 suivants, de 100 à 2 points

DAMES

Echelon	Régional	Départemental
Division	R1	D1
Seniors	C	D
Juniors	D	E
Cadets	E	F
Minimes	F	G
Benjamins	G	H

ANNEXE 2 Attribution des points selon le nombre d'inscrits

	6	7	8	9	10	11	12	16	24
1 ^{er}	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2 ^{ème}	75	75	80	80	80	80	80	80	80
3 ^{ème}	50	50	60	60	65	65	65	65	65
4 ^{ème}	30	35	45	45	50	50	50	50	52
5 ^{ème}	15	20	33	33	40	40	40	40	42
6 ^{ème}	2	10	21	21	30	30	30	35	37
7 ^{ème}		2	10	12	20	20	25	30	32
8 ^{ème}			2	5	10	15	20	25	28
9 ^{ème}				2	5	10	15	20	25
10 ^{ème}					2	5	10	15	24
11 ^{ème}						2	5	10	23
12 ^{ème}							2	7	22
13 ^{ème}								5	17
14 ^{ème}								4	15
15 ^{ème}								3	13
16 ^{ème}								2	11
17 ^{ème}									9
18 ^{ème}									8
19 ^{ème}									7
20 ^{ème}									6
21 ^{ème}									5
22 ^{ème}									4
23 ^{ème}									3
24 ^{ème}									2